

brouillon d'un rêve littéraire

Appel à projets

Quels sont les projets concernés ?

Crée par et pour les auteurices, la bourse Brouillon d'un rêve Littéraire est une aide financière destinée à encourager l'écriture d'une œuvre littéraire, rédigée en langue française et répondant à l'une des thématiques relatives aux répertoires de la Scam : la littérature, le journalisme, le documentaire audiovisuel, cinématographique ou radiophonique, la photographie documentaire, les nouveaux médias. Les projets peuvent relever du champ de la fiction comme de la non-fiction : biographies, autobiographies, romans, récits, carnets et journaux, témoignages, bandes dessinées, romans graphiques, formes poétiques, correspondances, essais.

Ne sont pas éligibles

- Les projets ne répondant pas à l'une des thématiques citées ci-dessus
- Les demandes de financement d'édition ou de publication
- Les formes théâtrales relevant du répertoire de la SACD
- Les travaux relevant de la recherche universitaire
- Les œuvres achevées ou en cours de finalisation.

Quels sont les critères d'attribution ?

Le jury distinguera l'originalité, le caractère inédit de l'œuvre, l'inventivité de l'auteurice, la qualité de l'écriture.

Qui peut en faire la demande ?

Toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, sans limite d'âge, d'expérience ou de résidence, membre ou non de la Scam.

Quand et où déposer un projet ?

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la Scam du 10 au 15 octobre avant minuit, et sont limitées à 150 projets inscrits.

Combien de fois peut-on participer ?

- Un seul projet peut être déposé par année civile, tous répertoires confondus (est prise en compte l'année des résultats et non l'année des inscriptions).
- Un projet non retenu par le jury peut être déposé une seconde et dernière fois.
- Avant toute nouvelle demande de soutien, chaque lauréate ou lauréat observera une carence de trois années après l'obtention d'une bourse. En cas de co-autorat, l'ensemble des auteurices du projet devront respecter cette règle de carence.

Exemple : J'ai obtenu une bourse en 2023, je dois attendre 2027 pour déposer un nouveau projet. J'ai oublié l'année d'obtention de ma bourse, je consulte le site de la Scam : <https://services.scam.fr/Lauréats-Bourses>.

Quel est le montant de l'aide ?

Les projets lauréats sont dotés de 2500 € à 6 000 € brut.

La bourse est cumulable avec tous les soutiens professionnels existants. Les montants des dotations sont soumis aux cotisations Agessa et imposables selon la situation de chaque auteure.

Que faut-il préparer ?

1. — Informations à renseigner dans le formulaire en ligne:

- coordonnées complètes de chaque personne
- numéro de membre Scam (facultatif)
- résumé du projet (500 signes espaces compris au maximum)
- lien de visionnage dans le cas du prolongement d'une œuvre audiovisuelle ou sonore (facultatif, actif 5 mois).

2. — Un premier fichier PDF: le dossier du projet

Rédigé en français, présentation libre, **format A4** (orientation portrait conseillée), **20 pages maximum, 5 Mo maximum, il comprend obligatoirement:**

- une lettre de présentation du projet à l'attention du jury
- une note d'intention
- un extrait du projet littéraire
- un paragraphe faisant état de l'avancement du projet, des soutiens éventuellement déjà obtenus et de l'usage qui serait fait de la bourse.
- une lettre d'intérêt ou de promesse d'un contrat d'éditeur (facultatif)
- une copie de l'accord des ayants droit de l'œuvre préexistante, si nécessaire.

3. — Un second fichier PDF: le CV ou la biographie de chaque personne

Rédigé en français, présentation libre, **format A4** (orientation portrait conseillée), **2 pages maximum.**

ATTENTION: aucune modification du dossier n'est possible après inscription

—
Les demandes ne respectant pas ces consignes ne seront pas étudiées

Quand obtient-on les résultats ?

L'examen des projets par un jury composé exclusivement d'auteurices s'étend sur 5 mois.

Les résultats sont envoyés par courriel selon le déroulé suivant :

- Accusé de réception automatique après l'inscription en ligne
- Confirmation de l'éligibilité du projet (3 mois après l'inscription)
- Résultats du pré-jury (1 mois après la confirmation d'éligibilité)
- Palmarès (1 mois après les résultats du pré-jury).